

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Elaboration du PLU de Saint Pierre d'Alvey en Savoie

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	6 décembre 2021
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Mars 2022

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Maire de St Pierre d'Alvey
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de St Pierre d'Alvey Le Bourg, 39 route de la Polinière 73170 St Pierre d'Alvey 09 64 11 28 13 spierredalvey.mairie@wanadoo.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	SCoT de l'Avant-pays savoyard approuvé le 3 septembre 2015. 6 logements produits en réinvestissement, donc aucune surface consommée.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	Le territoire est soumis au RNU.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	Environ 300 habitants
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	770 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)
- Valoriser et soutenir l'activité agricole, favoriser l'exploitation forestière - Préserver les espaces naturels supports des dynamiques écologiques et valoriser le paysage rural - Contenir l'urbanisation et valoriser le patrimoine bâti - Améliorer et diversifier les déplacements, requalifier les espaces publics - Favoriser la diversification des fonctions : économie et tourisme.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure
Par exemple :
<ul style="list-style-type: none"> de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet : Globalement préservation de l'identité rurale de la commune, en améliorant l'existant ; n'accueillir que 40 habitants supplémentaires d'ici 10 ans dans les dents creuses et dans une très faible extension urbaine au chef-lieu (2500 m² maximum). de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : Continuer à accueillir des activités non nuisantes dans les secteurs habités (absence de zone d'activités) et aménager des espaces publics : aire de jeux au chef-lieu, parkings dans 2 hameaux : Le Carrel et Oncieux.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées. Passage en CDPENAF pour extensions et annexes aux bâtiments d'habitation existants en A et N et pour changements de destination.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ?	X		La commune de St Pierre d'Alvey est soumise à la Loi Montagne. La pérennisation de l'agriculture, le renforcement de l'exploitation forestière, la préservation des espaces naturels et le repérage du patrimoine bâti et naturel pour sa préservation, tendent à préserver l'identité rurale de petite montagne de la commune. Le principe de continuité de l'urbanisation est respecté.
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?	X		SDAGE Rhône-Méditerranée
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de communes de Yenne (13 communes) dans l'Avant-pays savoyard.

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
<p>À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Commune de centralité urbaine <input type="checkbox"/> Commune péri-urbaine de première couronne <input type="checkbox"/> Commune péri-urbaine éloignée <input type="checkbox"/> Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain <input type="checkbox"/> Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural <input type="checkbox"/> Commune rurale <input type="checkbox"/> Autre : (précisez)
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
<p>Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	<p>Augmentation régulière de la population d'un taux de croissance annuel de 1,15% pour les 10 dernières années.</p>
<p>Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?</p> <p>Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?</p>	<p>Le PLU permettra d'accueillir environ 40 habitants supplémentaires d'ici 10 ans, soit une trentaine de logements.</p> <p>12 logements en dents creuses + 3 logements en extension urbaine + 28 logements en réhabilitation</p>
<p>Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	<p>7,5% en 2017 (chiffre INSEE), soit 12 logements</p>
<p>Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.</p>	<p>Est appliquée une rétention foncière de 50% pour les réhabilitations, car l'on sait qu'elles sont plus coûteuses et plus difficiles à réaliser que les projets neufs. On aboutit donc à une capacité du PLU de 29 nouveaux logements (12+3+14). Voir plan des capacités, annexé.</p>
<p>Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?</p>	<p>Une seule zone AU de 2500 m² maximum</p>
<p>Quelle sera la surface moyenne par logement ?</p>	<p>Densité de 15 logts/ha soit 660 m²/logt avec les contraintes d'assainissement individuel</p>
<p>Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre</p>	
<p><i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : une zone AU au chef-lieu avec OAP, 2 grosses dents creuses en U au Carrel avec OAP, et dents creuses en U et réhabilitations 2. La répartition envisagée entre types de logements : 4 logements intermédiaires (maisons jumelées) et environ 25 logements individuels 3. Des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant : réhabiliter le bâti patrimonial (granges en logements) 4. Les phasages envisagés : zones U et une zone 1AU 5. Les objectifs de densité : 15 logts/ha dans la zone 1AU avec les contraintes d'assainissement individuel (la densité constructive des 10 dernières années est de l'ordre de 8,6 logts/ha) 6. La nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN : non concerné 	

4.1 Présentation de votre projet	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		Territoire très agricole, avec 6 exploitations en activité, dont 1 double-actif. 2 exploitations au sein des villages. Une agriculture qui produit essentiellement du lait (IGP) et un peu de viande. La SAU est de plus de 400 ha, 340 ha sont déclarés à la PAC (soit 44% de la superficie totale de la commune) dont 314 ha en prairie (92,3%) et 25 ha en céréales, soit 5% en céréales et 2% en maïs. Il s'agit de pérenniser cette activité.
Des espaces boisés ?	X		<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i> Forêt publique en limites Ouest et Est de la commune + forêt privée dans les ripisylves qui traversent le territoire. Améliorer les conditions d'exploitation en limite Est (aire de stockage et accès).
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestières ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	X		<p>La commune est concernée par une partie de la ZNIEFF de type II « Le Chaînon du Mont Tournier » (820000382). D'une superficie de 4 811 ha au total, cette ZNIEFF couvre le territoire communal sur une surface de 176,75 ha à son extrémité ouest. Les hameaux des Tardys et du Vanet en bordure de la RD40 en sont limitrophes.</p> <p>Chaînon du massif jurassien de moins de 900 m d'altitude : très boisé et habitats rocheux.</p> <p>Enjeu de préservation de ce corridor écologique.</p>
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>	X		<p>Sur le territoire de Saint-Pierre-d'Alvey, 15 zones humides ont été inventoriées par le CEN Savoie sur le critère de la végétation. Elles représentent environ 9,30 ha sur Saint-Pierre-d'Alvey, soit 1,21 % du territoire communal.</p> <p>2 zones humides sont identifiées comme sensibles : La ZH du Carrel située à proximité immédiate des habitations existantes ; et la ZH de Dullin Sud qui a été partiellement remblayée entre 2010 et 2015.</p> <p>La zone humide du Carrel va faire l'objet d'une investigation terrain (critères pédologiques) pour préciser son périmètre.</p>
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>	X		<p>La commune est traversée par 3 cours d'eau : Le Flon (liste 1), le ruisseau de la Polinière (liste 1) et le ruisseau de La Lavanche (pas de classement), ils présentent un très bon état biologique et un bon état écologique global.</p> <p>La commune a la particularité d'être en tête de bassin versant.</p>
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Oui, dans le SCoT. Ces continuités écologiques seront précisées par le zonage du PLU.
--	-----	-----	--

<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	<p><i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i></p> <p>D'après le SRADDET, l'ensemble de la commune de Saint-Pierre-d'Alvey constitue un « espace perméable relais », entre 2 réservoirs de biodiversité identifiés au nord et plus au sud de la commune. Un corridor écologique se trouve en toute petite partie sur le territoire communal.</p> <p>La commune n'accueille aucun réservoir de biodiversité d'importance régionale. Les cours d'eau de la commune ne sont pas identifiés comme cours d'eau principaux. Néanmoins, ils constituent des affluents du Rhône, identifié comme cours d'eau principal.</p> <p>Selon le SRCE, la commune de Saint-Pierre-d'Alvey correspond majoritairement à des espaces agricoles ou boisés de perméabilité moyenne à forte. Les 3 cours d'eau sont identifiés comme étant à préserver, car reconnus d'intérêt écologique pour la trame bleue. Des espaces perméables sont liés à ces cours d'eau. La commune est en toute petite partie concernée par un corridor biologique d'importance régionale à préserver.</p> <p>D'après le SCoT, la commune de Saint-Pierre-d'Alvey accueille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un corridor écologique principal correspondant à la vallée du Flon ; - Des réservoirs de biodiversité : <ul style="list-style-type: none"> Le versant nord-est du Mont Chaffaron issu des orientations nationales ; Les zones humides inventoriées dans le cadre de l'inventaire départemental. - La trame verte se compose de nombreux massifs forestiers et de pelouses sèches ; - La trame bleue se compose des 3 principaux cours d'eau de la commune : le Flon, le ruisseau de la Polinière et le ruisseau de la Lavanche.
---	--

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	<i>Mais un patrimoine bâti vernaculaire important en quantité : anciennes fermes (granges et maisons), petites granges en pisé, ponts en pierre, fours à pain.</i>
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		En situation actuelle, les besoins s'élèvent à environ 70% de la ressource mobilisable. Le bilan étant largement excédentaire, même pour les 10 prochaines années avec un développement de l'urbanisation limité à +3 logts/an.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/			La commune n'a pas d'assainissement collectif, tout est en assainissement non collectif (ANC). Une étude ANC va être menée sur les 3 secteurs d'OAP, pour préciser les filières d'assainissement possibles. La mairie est en train de consulter des bureaux d'études. Une zone Unc (U non constructible) est prévue à Oncieux pour permettre l'ANC d'une grange à réhabiliter sur un terrain exigü.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	X		Une étude des eaux pluviales est prévue pour les secteurs de développement urbain et pour les secteurs où des problèmes de ruissellement sont constatés.
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Des risques sont constatés par les élus, mais ils sont tous éloignés des hameaux et villages : mouvements de terrains vers les ruisseaux, suffosion vers certaines routes, ruissellement d'eaux pluviales. 2 arrêts de catastrophe naturelle depuis 1982 (tempête en 1982 et inondations et coulées de boue en 1991) Commune en zone de sismicité 4 (aléa moyen) et aléa moyen à faible de retrait/gonflement des argiles.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	<i>Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		Uniquement 2 lignes de bus scolaires
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		X	

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?	X		Le territoire de l'Avant-Pays Savoyard s'est engagé dans la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) depuis 2019. La commune n'est pas concernée par un PCAET.
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 21 janvier 2022	
Lieu : St Pierre d'Alvey	

NOM Hébrard PRENOM Jean-François

SIGNATURE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAVOYE" around the perimeter and "Savoie" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner.

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Sabine LOUP-MENIGOZ architecte urbaniste
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	38 Route de Ronssins 73160 Vimines 04 79 72 49 56 sabine@loup-architectes.com